



2024

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
UNITÉ - ÉGALITÉ - PAIX

RAPPORT D'ACTIVITÉ

**COMMISSION NATIONALE
INDÉPENDANTE POUR LA PRÉVENTION
ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
(CNIPLC)**



COMMISSION NATIONALE
INDÉPENDANTE POUR LA PRÉVENTION
ET LA LUTTE CONTRE **LA CORRUPTION**
(CNIPLC)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

SOMMAIRE

SIGLES ET ABRÉVIATIONS	07
MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CNIPLC	08
PRÉSENTATION DE LA CNIPLC	12
I. VISION, MISSIONS ET VALEURS	12
a) La Vision de la CNIPLC	12
b) Les Missions de la CNIPLC	12
c) Les Valeurs de la CNIPLC	13
d) Organigramme de la CNIPLC	14
II. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2023	14
III. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024	16
III.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES, HUMAINES ET MATÉRIELLES	16
a) Formation	16
b) Réunions du Collège des Commissaires	17
III.2 COORDINATION ET COLLABORATION INTER-INSTITUTIONS	18
a) Participation au Colloque Régional sur la Commande Publique et la Corruption	18
b) Les Défis de la Coordination	18
III.3 PRODUCTION DES DONNÉES FIABLES SUR LA CORRUPTION	19
III.4 SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES MÉDIAS	21
a) Renforcement de la Collaboration avec la Société Civile	21
III.5 ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION	21
a) Installation des Panneaux de Sensibilisation	21

b) Campagne de Sensibilisation Nationale Contre la Corruption avec les Jeunes Influenceurs	23
c) Sensibilisation des Agents des Administrations Publiques via une Plateforme Numérique	24
d) La Randonnée Pédestre d'Arta sous le thème : "Ensemble, Luttons Contre la Corruption"	25
e) Intervention à la Radiodiffusion Télévision de Djibouti (RTD)	26
f) Célébration de la Journée Internationale de Lutte Contre la Corruption du 9 décembre 2024	26

III.6 COOPÉRATION ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR	27
--	-----------

a) Évaluation Mutuelle de GAFI	27
b) Participation de la CNIPLC au Forum Annuel sur la Gouvernance de l'IGAD	32
c) Participation à la 2 ^e Réunion Ministérielle des Organisations en Charge de l'Application des Lois Anticorruption des États Membres de l'OCI	34
d) Signature de Déclaration Conjointe d'Intention de Partenariat entre la CNIPLC et le Système des Nations Unies	36
e) Rencontre entre la CNIPLC et l'ONUSC : Vers un Partenariat Renforcé pour une Lutte Contre la Corruption	36
f) Plateforme Régionale de l'ONUSC	37
g) Adhésion de la CNIPLC au Réseau GLOBE	38

IV. PERSPECTIVES	40
-------------------------	-----------

ENSEMBLE LUTTONS CONTRE LA CORRUPTION



COMMISSION NATIONALE
INDÉPENDANTE POUR LA
PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

CNIPLC

Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption

CNUCC

Convention des Nations Unies contre la Corruption

GAFI

Groupe d'Action Financière

IGAD

Intergovernmental Authority on Development (Autorité Intergouvernementale pour le Développement)

INSTAD

Institut de la Statistique de Djibouti

OCI

Organisation de la Conférence Islamique

ODD

Objectifs de Développement Durable

ONUDC

Office des Nations Unies contre la Droque et le Crime

PNUD

Programme des Nations Unies pour le Développement

RTD

Radio-Télévision Djiboutienne

SNLCC

Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption



MOT DE LA PRÉSIDENTE DE LA CNIPLC

La corruption est devenue un phénomène mondial et omniprésent qui traverse les frontières, les économies, les politiques, les cultures, s'infiltrant dans tous les aspects et toutes les couches de la société. Aucune sphère de l'administration publique et même de l'administration privée n'échappe à ce pernicieux fléau.

Elle porte atteinte à la justice, à l'efficacité et à l'intégrité des institutions, et a des répercussions négatives sur la société. Elle constitue une menace permanente pour le progrès socioéconomique, le bien-être commun, l'état de droit, et détourne les ressources dédiées aux investissements dans la santé, l'éducation, les filets sociaux et les infrastructures sociales. Elle fausse les prévisions économiques, affaiblit le capital humain, dérègle les lois du marché, favorise l'enrichissement illicite, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic de drogues et des armes.

La complexité de la lutte contre la corruption réside dans la diversité de ses types : abus de pouvoir, pots-de-vin, cadeaux, faveurs illicites, détournement de fonds, blanchiment d'argent, extorsion, fraude, favoritisme, etc. Ces types de corruption peuvent prendre plusieurs formes selon les contextes et les évolutions économiques et socio-culturels.

Parfois, certaines pratiques de corruption s'incrument, consciemment ou inconsciemment, dans les comportements sociétaux. Avec le temps, elles finissent par devenir « presque normales ».

Cependant, sous aucun prétexte, aucune forme de corruption ne doit être tolérable. Tel doit être le principe fondamental de la lutte que nous menons ensemble contre ce véritable virus de l'inconduite.

La lutte pourra être lente, difficile et parfois contraignante. Cependant, rien ne doit l'arrêter.

L'environnement actuel est particulièrement favorable à cette lutte. Au niveau de la société, l'aspiration à une vie meilleure et plus juste s'intensifie. L'éveil des consciences, notamment chez les jeunes, est stimulé par l'avènement des réseaux sociaux et d'autres nouveaux moyens de communication.

De son côté, le gouvernement montre un engagement fort à atteindre les objectifs de développement socioéconomique et de bonne gouvernance. La CNIPLC poursuit également son travail acharné pour remplir sa mission. Enfin, le soutien des différents partenaires renforce cette dynamique positive.

Aux quatre coins du globe, des initiatives audacieuses et novatrices émergent dans ce sens.

Des lueurs d'espoir commencent à apparaître, dont celle de tirer la corruption de sa couverture ténébreuse, du tabou, et du silence pour reconnaître publiquement qu'elle existe, et oser la combattre en plein jour à tous les niveaux. Un autre aspect encourageant dans le combat est la connaissance de la corruption et de ses effets pervers dans toutes sociétés et cultures où elle est parfois définie ou désignée par un seul mot qui en dit long. Par exemple, à Djibouti, la corruption est appelée "Afguuqannu " en Afar, "Fasad" en Arabe et "Musuqmaasuq" en Somali.

Les activités menées par le CNIPLC en 2024, conformément à son plan d'action 2023-2027 et dans la continuité des activités de 2023, année de commencement de la troisième mandature, s'inscrivent dans cette volonté d'aller plus loin dans la prévention et dans la lutte contre la corruption, malgré les limites posées par un effectif et un budget réduits.

En 2024, la CNIPLC a réalisé des activités majeures en sensibilisation et communication, avec :

- L'installation des panneaux de sensibilisation dans les principales artères de la ville de Djibouti et dans les villes chefs-lieux des régions ;
- La campagne de sensibilisation nationale contre la corruption avec les jeunes influenceurs pour placer les jeunes au cœur du débat public sur les conséquences négatives de la corruption, surtout dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique ;
- La mise en ligne d'une plateforme numérique de sensibilisation des agents et responsables des administrations publiques ;
- Les interventions de communication à la Radiodiffusion-Télévision de Djibouti (RTD) ;
- La célébration de la Journée Internationale de Lutte contre la Corruption du 9 décembre 2024 sous le thème « S'unir avec la jeunesse contre la corruption : Former l'intégrité de demain ».

Les domaines du renforcement des capacités du personnel, du renforcement de la collaboration avec la société civile, des relations avec les autres institutions nationales, de la coopération internationale et de l'évaluation de la CNIPLC ont connu des actions déterminantes au cours de cette deuxième année de la troisième mandature, comme le constatera le lecteur tout au long du rapport.

La préparation de l'enquête sur la perception de la corruption et les faits de corruption a été entamée. La réalisation de l'enquête sur le terrain est prévue pour 2025.

Ces travaux permettront de constituer des bases de données statistiques fiables. Ces données seront essentielles pour mener des analyses approfondies. Elles guideront également les prises de décisions afin d'orienter efficacement les actions de prévention et de lutte contre la corruption.

En 2025, la CNIPLC continuera à exécuter le Plan d'action 2023-2027 avec les orientations suivantes :

- Développer la culture de l'intégrité à travers la promotion des bonnes pratiques en matière de gouvernance pour prévenir la corruption ;
- Renforcer la répression des actes de corruption à travers une politique de tolérance zéro, axée sur le renforcement du dispositif juridique et de l'application stricte des sanctions prévues par la loi ;

- Renforcer les capacités techniques, matérielles et financières de la CNIPLC afin d'assurer efficacement ses missions ;
- Documenter et compiler des données statistiques fiables sur la corruption afin de mieux nous orienter et de suivre les progrès réalisés dans la lutte contre la corruption.

La vision à long terme de la CNIPLC étant de faire de Djibouti un pays exemplaire, respectueux des bonnes pratiques en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Pour y parvenir, la CNIPLC sait compter sur le soutien et l'adhésion du gouvernement, des administrations publiques et privées, des organisations de la société civile, de la jeunesse, des médias, de la population entière et des partenaires au développement, car la lutte contre la corruption exige un engagement collectif.

La Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte Contre la Corruption vous invite tous à concourir à l'avènement d'une société djiboutienne intègre, équitable, avec une jeunesse bien éduquée et responsable.

**La Présidente,
M^{me} Badria Zakaria Cheikh Ibrahim**

PRÉSENTATION DE LA CNIPLC

La Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption (CNIPLC) a été créée en 2013 par la « loi n°03/AN/13/7^{ème} L ».

La CNIPLC forme, avec les organes de contrôle de l'État, dont l'Inspection Générale d'État (IGE), l'Inspection Générale des Finances (IGF), la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CCDB), et le Service de Renseignements Financiers (SRF), un écosystème d'institutions ayant pour missions de prévenir et de réprimer la corruption ainsi que le détournement des deniers publics.

La création de la CNIPLC fait suite à la ratification, en 2005, de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC).

La CNIPLC est une entité administrative autonome, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Bien qu'elle soit rattachée à la Présidence de la République, elle bénéficie d'une indépendance garantie par la loi, permettant un fonctionnement sans ingérence politique, essentiel pour son efficacité et sa crédibilité.

Outre le secrétariat permanent, le mode de fonctionnement de la CNIPLC se caractérise par une alternance d'équipes constituées d'un(e) Président(e) et d'un collège de Commissaires issus de l'administration centrale, de l'Assemblée nationale, du secteur privé et de la société civile. Chaque équipe a un mandat unique de quatre ans. La troisième équipe, actuellement en place, a

I. VISION, MISSIONS ET VALEURS

a) LA VISION DE LA CNIPLC

Éradiquer la corruption et faire de Djibouti un pays modèle en matière d'intégrité.

b) LES MISSIONS DE LA CNIPLC

La commission a une mission de prévention et de lutte contre la corruption. À cet effet, elle est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie de prévention et de lutte contre la corruption. Aussi, elle reçoit les réclamations

des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits de corruption. Elle exploite les informations et enquête sur les dénonciations et plaintes relatives au soupçon de corruption dont elle est saisie. Si, après enquête, elle estime qu'elle dispose d'un ensemble d'éléments pour justifier l'ouverture d'une procédure judiciaire, elle saisit les juridictions compétentes.

Outre ces missions, la CNIPLC est chargée, entre autres, de :

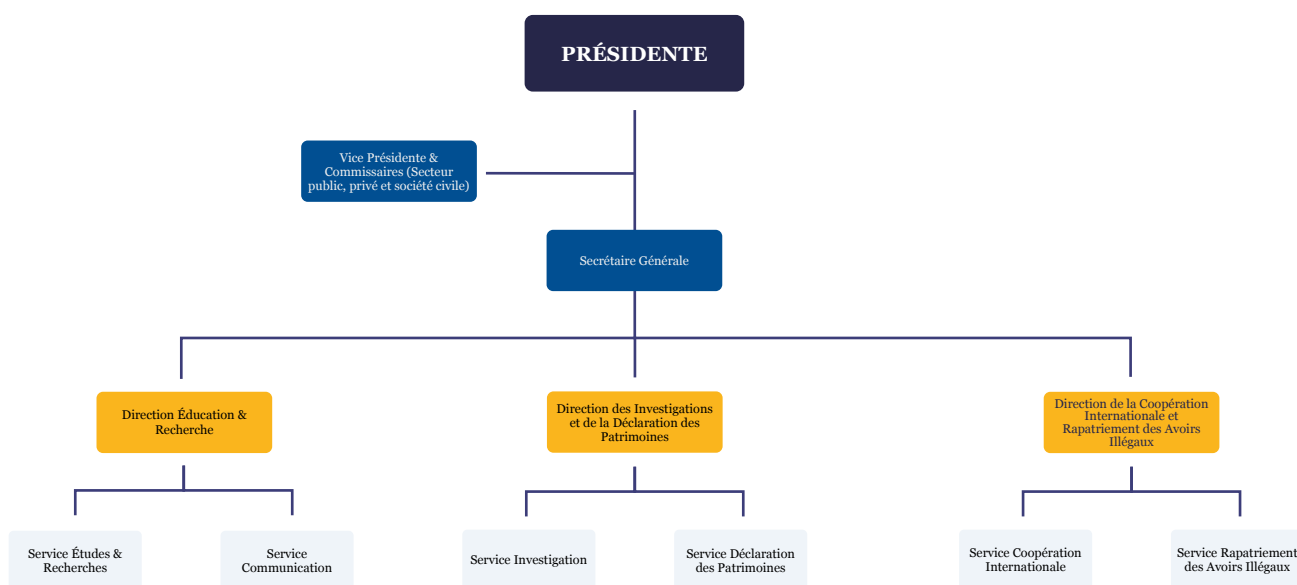
- Mener régulièrement des investigations et des travaux de recherche sur les causes et l'étendue de la corruption. Elle réfléchit et développe les meilleures stratégies et politiques nationales en vue de son éradication ;
- Donner un avis sur tout projet de texte relatif à la corruption ;
- Évaluer périodiquement les instruments juridiques et les mesures administratives afin de déterminer leur efficacité dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la corruption ;
- Dispenser des conseils sur la prévention de la corruption à toute personne ou tout organisme public ou privé qui fait appel à ses services. Elle joue un rôle d'éducation et de sensibilisation du pouvoir public, du secteur privé et de la société civile sur les dangers de la corruption ;
- Veiller au renforcement de la coordination intersectorielle et au développement de la coopération avec les autres entités nationales de lutte contre la corruption ;
- Rechercher toute assistance dans le cadre de la coopération régionale et internationale. Elle échange des informations avec les commissions des autres pays pour prévenir et combattre la corruption.

c) LES VALEURS DE LA CNIPLC

La Commission aspire à devenir une institution indépendante et performante, capable de promouvoir les principes de transparence et de responsabilité dans la bonne gouvernance ainsi que dans la gestion des ressources publiques.

Elle vise également à encourager les principes d'éthique et d'intégrité auprès des agents, tant publics que privés.

d) ORGANIGRAMME DE LA CNIPLC



II. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2023

En 2023, la CNIPLC a concentré ses efforts sur plusieurs actions stratégiques visant à renforcer son rôle dans la lutte contre la corruption. Ci-dessous, un aperçu des principales activités réalisées durant l'année.

AUDIT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Actualisation du diagnostic établi en 2020 lors de la formulation de la Stratégie nationale contre la corruption pour mettre en évidence les acquis et les insuffisances, tant au niveau du cadre normatif que des institutions chargées de la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

ÉLABORATION D'UN NOUVEAU TEXTE D'AVANT-PROJET DE LOI

- Correction des limites institutionnelles et juridiques dans la coordination ainsi que la clarification des rôles et responsabilités des organes de lutte contre la corruption.
- Correction des insuffisances de la loi de 2013 sur la protection des dénonciateurs et des témoins, l'immunité, les missions de déclaration de patrimoine, d'enquête, de réception des faits de corruption, de conseil, d'éducation et de coopération internationale.

RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES

- Régularisation administrative et détachement du personnel.
- Affectation des postes de direction vacants (2 postes sur 3 existants).

LANCEMENT DU PROCESSUS DE RATIFICATION DES CONVENTIONS RÉGIONALES

- Convention anticorruption de l'Union Africaine.
- Protocole anticorruption de l'IGAD.
- Convention arabe contre la corruption de la Ligue Arabe.

ÉLABORATION DU PLAN D'ACTION 2023-2027

- Révision du plan d'action 2020-2025, retardé par les conséquences de la Covid-19 sur l'environnement de travail.
- Intégration de nouveaux besoins relatifs à la lutte contre la corruption.
- Budgétisation des activités.

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LA CORRUPTION

- Mise en ligne du site web (<https://cniplc.gouv.dj>).
- En 2023, la CNIPLC a lancé son site web officiel, une plateforme accessible en tout temps et depuis n'importe où. Cet outil de communication moderne est dédié à la prévention et à la lutte contre la corruption.
- Sensibilisation et communication : célébration de la Journée internationale de la lutte contre la corruption.

COMMUNICATION, INFORMATION ET SENSIBILISATION SUR LA CORRUPTION

- Mise en ligne du site web (<https://cniplc.gouv.dj>).
- En 2023, la CNIPLC a mis en ligne son site web officiel, une plateforme disponible en permanence et accessible partout. Conçu comme un outil moderne de communication, il vise à informer, sensibiliser et renforcer la lutte contre la corruption.
- Sensibilisation et communication : célébration de la Journée internationale de la lutte contre la corruption.

FORMATION CONTINUE DU PERSONNEL

- Séminaire de réflexion sur la construction d'une alliance régionale contre la corruption (Ouganda, 1er-3 juin 2023).
- Conférence des États parties de la CNUCC (Vienne, 14-16 juin 2023).
- Formation sur l'élaboration des politiques et stratégies nationales de lutte contre la corruption (Égypte, 15-18 mai 2023).
- Séminaire de commémoration du 20e anniversaire de la Convention de l'Union africaine (Tanzanie, 9-12 juillet 2023).
- Forum annuel sur la bonne gouvernance des États de l'IGAD (Kenya, 27-29 novembre 2023).

COOPÉRATION

- Signature d'un protocole d'accord avec l'INPPLC du Maroc (octobre 2023).
- Visite de prise de contact avec l'Autorité de contrôle et de lutte contre la corruption (Nazaha) d'Arabie Saoudite (décembre 2024).

III. ACTIVITÉS RÉALISÉES EN 2024

L'année 2024 fut riche en activités et évènement à la CNIPLC. Ces activités et évènements réalisés en 2024 sont passés en revue dans ce chapitre, suivant les axes stratégiques et les objectifs opérationnels du Plan d'action 2023-2027 de la CNIPLC.

III.1 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES, HUMAINES ET MATÉRIELLES

a) FORMATION

En 2024, la CNIPLC a tiré parti de ses ressources et de son expertise pour renforcer la transparence et améliorer la gouvernance, ainsi que les opportunités de formations disponibles. En effet, les cadres de la CNIPLC ont participé à divers programmes de formation sur les investigations financières, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le recouvrement.

Ces formations dispensées par des experts de l'île Maurice et de France ont couvert des thématiques liées au blanchiment d'argent et les expériences en matière d'évaluation du GAFI.

Les formations suivies et les expériences échangées ont permis aux techniciens de la CNIPLC de mieux comprendre les techniques de blanchiment, les méthodes d'investigation appropriées, la manière de recouvrer les actifs et de coordonner les efforts. Les compétences acquises furent essentielles pour assurer une intervention efficace de la CNIPLC dans l'évaluation du GAFI.

Une réunion de simulation organisée le 6 février 2024 à la Banque centrale a permis de préparer Djibouti à l'évaluation formelle à venir, en permettant à la CNIPLC de se positionner sur deux points fondamentaux : la formation et sensibilisation en matière de blanchiment, ainsi que la coordination entre les institutions pour la saisie, les plaintes et les enquêtes relatives à la corruption.

b) RÉUNIONS DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES

Le collège des Commissaires de la CNIPLC, ou Assemblée des membres de la Commission, à qui échoit le pilotage stratégique de la prévention et de la lutte contre la corruption, a été convoqué trois fois au cours de l'année 2024 par la Présidence de la CNIPLC pour analyser et discuter des documents stratégiques de la CNIPLC, des projets de décret d'application et d'arrêté, la réalisation de l'enquête sur la perception de la corruption, ainsi que des orientations stratégiques des activités de prévention et de lutte contre la corruption. Ces discussions ont permis d'assurer une coordination efficace et une mise en œuvre cohérente des initiatives de la Commission, tout en renforçant ainsi l'engagement commun dans le combat contre la corruption.

- **1^{ère} réunion : 28 janvier 2024**

Les membres du Collège des Commissaires ont discuté et validé deux points principaux : le rapport annuel 2023 de la CNIPLC, et le Plan d'Action 2023-2027 de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption. Les deux sujets ont été présentés, débattus et approuvés par les membres de la Commission.

- **2^{ème} réunion : 18 septembre 2024**

Des projets de décret portant application de la nouvelle loi et un projet d'arrêté relatif aux mécanismes de réception et de traitement des plaintes et des dénonciations des faits de corruption et des infractions assimilées ont été examinés et discutés. La signature d'un accord de coopération avec le système des Nations Unies, ainsi que la signature d'un accord de partenariat avec la Police nationale et plusieurs autres institutions, les organisations de la société civile et les médias ont aussi été abordées.

- **3^{ème} réunion : 19 décembre 2024**

Les membres du Collège des Commissaires se sont réunis pour discuter du projet d'enquête sur la perception de la corruption à Djibouti sur la base des questionnaires et méthodologie élaborés en collaboration avec l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD) – Voir le paragraphe sur l'enquête de la perception de la corruption à Djibouti.

III.2 COORDINATION ET COLLABORATION INTER-INSTITUTIONS

a) PARTICIPATION AU COLLOQUE RÉGIONAL SUR LA COMMANDE PUBLIQUE ET LA CORRUPTION

Sur invitation du Secrétaire Général du Gouvernement et Présidente de la Commission Nationale des Marchés Publics, la CNIPLC a pris part aux travaux du colloque régional sur la commande publique en animant le Panel 5 de discussions sur la corruption dans les marchés publics le 25 avril 2024.

L'organisation de ce panel a été l'occasion pour la Présidente de la CNIPLC de souligner la gravité de la corruption et son impact négatif sur le développement économique et social de Djibouti. Elle a souligné l'importance d'une vigilance constante et d'une réforme continue des processus de passation des marchés pour garantir l'intégrité des dépenses publiques et promouvoir un développement économique juste et durable.

Le panel a également permis à la CNIPLC de décrire aux participants les mécanismes légaux d'investigation et de sanction qui sont en place pour détecter et punir les actes de corruption dans la commande publique. Ces mécanismes comprennent des outils avancés d'investigation et des procédures juridiques qui permettent une réaction rapide et efficace en cas de malversation.

b) LES DÉFIS DE LA COORDINATION

La CNIPLC fait face à des défis en matière de coordination interinstitutionnelle. Selon la loi, une des missions de la Commission est de veiller au renforcement de la coordination intersectorielle, mais un vide juridique persiste concernant les modalités pratiques de cette coopération.

Cela se traduit par :

- **Des obstacles juridiques** : l'absence de dispositions claires entrave la collaboration entre les institutions de l'État, ce qui limite l'efficacité des enquêtes et des poursuites relatives à la corruption ;
- **L'inexistence de statistiques** : le manque de coordination limite la disponibilité des statistiques fiables sur les cas traités de corruption. Les données statistiques sont pourtant fondamentales pour évaluer l'efficacité des actions entreprises et pour informer les décisions politiques.

Bien que le rapport du GAFI mentionne des efforts de collaboration entre certaines institutions, comme le parquet et l'inspection générale d'État, ces avancées ne suffisent pas à remplir les exigences nécessaires à une coordination efficace. Des actions plus structurées et formelles doivent être mises en place pour remédier à cette situation.

III.3 PRODUCTION DES DONNÉES FIABLES SUR LA CORRUPTION

Pour combler le déficit de données statistiques sur la corruption à Djibouti, la CNIPLC s'est engagée à mobiliser un financement auprès du PNUD en 2024 pour mener une enquête sur la corruption et les faits de corruption auprès des ménages, des administrations et des entreprises. Cette enquête sera réalisée en 2025 par l'Institut de la Statistique de Djibouti (INSTAD), avec qui la CNIPLC signera une Convention de Partenariat technique pour la production et l'analyse des données.

FICHE TECHNIQUE DE L'ENQUÊTE SUR PERCEPTION DE LA CORRUPTION À DJIBOUTI

ENQUÊTE QUANTITATIVE SUR LA PERCEPTION ET LES PRATIQUES DE CORRUPTION EN RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI

PARTENAIRE TECHNIQUE DE RÉALISATION

Institut National de la Statistique de Djibouti (INSTAD).Djibouti.

PARTENAIRE FINANCIER

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

CONTEXTE

La République de Djibouti n'a jamais réalisé une enquête sur la corruption. L'axe stratégique 3 du plan d'action 2023-2027 est consacré à la production de données fiables sur la corruption. Cette enquête permettra de combler le manque de données pour mieux prévenir et lutter contre ce fléau.

OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

- Produire des données fiables sur la perception et les pratiques de corruption.
- Mesurer les connaissances du public sur la corruption et ses conséquences.
- Analyser la perception des pratiques de corruption.
- Identifier les catégories et secteurs les plus affectés.
- Créer une base de données nationale sur la corruption.

CHAMP DE L'ENQUÊTE

- **Volet ménage** : Ménages urbains et ruraux, personnes âgées de 18 ans et plus.
- **Volet administration publique** : Institutions de l'État, administration centrale et collectivités décentralisées.
- **Volet entreprise** : Entreprises publiques et privées.

ÉCHANTILLONS

- **Enquête ménage** : **1000 ménages**, 600 à Djibouti ville et 100 dans chacune des 5 régions de l'intérieur.
- **Enquête institution** : **750 individus** des administrations et entreprises publiques/privées.

CALENDRIER

- **Préparation** : Août – décembre 2024
- **Collecte des données** : Janvier – février 2025
- **Analyse et rédaction du rapport** : Février – mars 2025

III.4 SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES MÉDIAS

a) RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE

La CNIPLC a su établir en 2024 des liens étroits et solides avec les principales organisations de la société civile, renforçant ainsi son réseau de collaboration pour développer des initiatives conjointes visant à prévenir et lutter contre la corruption, et garantir une mobilisation plus large et efficace des ressources disponibles.

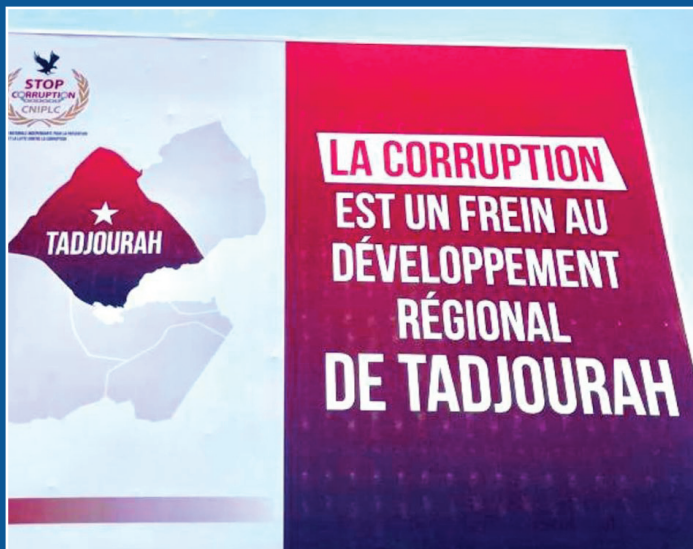
Dans ce cadre, la CNIPLC a lancé à la fin du mois d'octobre 2024 des projets de protocoles de collaboration avec plusieurs organisations de la société civile afin de formaliser et renforcer ses partenariats avec celles-ci. La note conceptuelle élaborée en partenariat avec le Mouvement des Jeunes Une et Indivisible, pour programmer des activités de sensibilisation dans la capitale et les régions de l'intérieur, témoigne clairement de cette volonté.

III.5 ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

a) INSTALLATION DES PANNEAUX DE SENSIBILISATION

Conformément à son Plan d'Action quinquennal 2023-2027, la CNIPLC a initié en 2024 une série d'actions déterminantes en lançant, au début du deuxième semestre de l'année, une vaste campagne d'implantation de panneaux de sensibilisation en partenariat avec la Police Nationale sur les principaux axes routiers à forte affluence à Djibouti ville ainsi que dans les régions de l'intérieur.

Cette initiative vise à renforcer la conscience publique et à mobiliser la population contre les actes de corruption. Les panneaux de sensibilisation jouent un rôle crucial en diffusant des messages clairs et percutants sur les effets néfastes de la corruption.



b) CAMPAGNE DE SENSIBILISATION NATIONALE CONTRE LA CORRUPTION AVEC LES JEUNES INFLUENCEURS

La CNIPLC a initié au mois d'août 2024 une campagne nationale de sensibilisation des jeunes pendant les vacances scolaires. Cette initiative visait à impliquer activement la jeunesse dans la lutte contre la corruption en leur fournissant les outils nécessaires, une plateforme pour s'exprimer, et donner leurs points de vue sur trois thématiques cruciales : l'éducation, la santé et le développement socio-économique.

La campagne s'est déployée sur tout le territoire national avec des activités de sensibilisation dans les endroits populaires et les centres de Développement Communautaires (CDC). Grâce à des influenceurs djiboutiens parmi les plus populaires, les jeunes ont été encouragés à participer à des discussions et à des exercices pratiques (micro-trottoir) mettant en lumière les conséquences néfastes de la corruption sur l'éducation, la justice et le développement socio-économique du pays. Cette approche proactive a permis de créer un environnement propice à l'émergence d'une nouvelle génération de citoyens engagés et vigilants.



c) SENSIBILISATION DES AGENTS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES VIA UNE PLATEFORME NUMÉRIQUE

Dans le cadre des activités de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre la corruption des agents des administrations publiques, la CNIPLC a mis en place, en 2024, un programme de sensibilisation via une plateforme numérique destinée au secteur public avec le concours de l'Agence Nationale des Systèmes d'Information de l'État (ANSIE). Pour l'année 2024, une tournée de travail auprès des différentes administrations du Ministère de l'Intérieur a été effectuée pour expliquer le programme et le fonctionnement de la plateforme, collecter les listes des responsables des différentes administrations, et pour installer des courriels professionnels sécurisés pour ces responsables afin qu'ils puissent accéder à la plateforme numérique.

Parmi les administrations du Ministère de l'Intérieur visitées, il y a la Direction Générale de la Population, la Préfecture de la ville de Djibouti, et la Direction générale de la Police nationale.

Des contraintes ont été relevées lors de la tournée des administrations, dont principalement le manque de moyens informatiques adéquats pour l'installation des mails professionnels pour certains responsables de la Préfecture.

d) LA RANDONNÉE PÉDESTRE D'ARTA SOUS LE THÈME :

“ENSEMBLE, LUTTONS CONTRE LA CORRUPTION”

Sous l'égide du Secrétariat d'État chargé des Sports et en collaboration avec la CNIPLC, la préfecture d'Arta a organisé le 29 novembre 2024 la 18ème édition de la randonnée pédestre Africa Walk Peace. Cette édition, placée sous le thème « Luttons contre la corruption », a rassemblé des jeunes, un large éventail de participants et de personnalités influentes parmi lesquelles des ministres, des ambassadeurs, des parlementaires ainsi que des représentants onusiens et hauts responsables de l'administration. Cette grande mobilisation illustre l'importance accordée à la lutte contre la corruption, et à la promotion des valeurs d'intégrité dans la société.

L'événement a su conjuguer le sport et la sensibilisation à travers des moments de convivialité et de réflexion collective. La forte participation qui fait le succès de cette initiative est devenue une tradition pour la région d'Arta, et un vecteur de sensibilisation aux enjeux sociétaux majeurs.



e) INTERVENTION À LA RADIODIFFUSION TÉLÉVISION DE DJIBOUTI (RTD)

À plusieurs reprises, la CNIPLC, à travers sa Direction de Recherche et d'Éducation, a participé en 2024 à plusieurs émissions radio-télévisées pour informer le public sur l'organisation et les activités de la Commission depuis sa création.

Ces émissions ont permis d'expliquer les objectifs et les missions de la Commission, de sensibiliser la population à l'importance de la lutte contre la corruption, et de promouvoir la transparence et l'intégrité dans les différentes sphères de la société djiboutienne. En utilisant les plateformes médiatiques de la RTD, la CNIPLC a pu toucher un large public, renforçant ainsi l'impact de ses messages et actions.

f) CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DU 9 DÉCEMBRE 2024

La Journée internationale de lutte contre la corruption de 2024 a été dédiée au rôle déterminant des jeunes avec le thème :

**« S'unir avec la jeunesse contre la corruption :
Former l'intégrité de demain ».**

Cette journée commémorait le 21ème anniversaire de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

La CNIPLC a célébré la Journée en envoyant aux hautes autorités et aux responsables administratifs une note de communication et de sensibilisation sur le but de la Journée, son thème et sur la nécessité de soutenir le rôle des jeunes dans la prévention et la lutte contre la corruption en :

- Renforçant l'éducation à l'éthique, à l'intégrité et à la citoyenneté dans les écoles et les universités ;
- Soutenant les initiatives de la jeunesse en matière de lutte contre la corruption ;
- Promouvant l'utilisation des technologies (IA, plateformes en ligne, médias sociaux, applications) par les jeunes pour développer des stratégies innovantes contre la corruption ;

- Favorisant la transparence dans la gouvernance et la gestion des ressources ;
- Encourageant la dénonciation responsable en protégeant les lanceurs d'alerte.

Des courts messages sur la prévention et la lutte contre la corruption ont été envoyés sur les téléphones portables pour sensibiliser et mobiliser un large public.

La Présidente de la CNIPLC a adressé un message télévisé à l'ensemble de la population. Dans son discours, elle a d'abord rappelé les graves conséquences de la corruption qui **« ne freinent pas seulement le développement économique du pays ; la corruption affaiblit surtout nos institutions, érode la confiance en nos systèmes administratifs et judiciaires, et prive les générations de justes opportunités »**.

Puis, elle a soulevé l'espoir que **« nos jeunes représentent l'énergie, l'innovation et le potentiel indispensables pour lesquels et sur lesquels nous devons nous appuyer pour bâtir un avenir plus juste et transparent. Ils sont et doivent être les architectes d'une société où l'intégrité, l'équité et la responsabilité sont les valeurs cardinales »**.

Elle a clos son message en renouvelant

« l'engagement de la Commission Nationale Indépendante pour la Prévention et la Lutte contre la Corruption à renforcer le combat contre la corruption en accordant une place de choix aux jeunes, et à promouvoir la transparence et l'intégrité ».

III.6 COOPÉRATION ET MISSIONS À L'EXTÉRIEUR

a) ÉVALUATION MUTUELLE DE GAFI

La CNIPLC a pris part, en 2024, aux évaluations mutuelles du Groupe d'action financière (GAFI), une organisation mondiale qui fixe les normes pour la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent, les fonds illicites liés au trafic de drogue, au commerce illicite des armes, à la cyberfraude et à d'autres crimes graves. L'organisation compte 40 membres, et au total, plus de 200 pays et juridictions se sont engagés à mettre en œuvre les normes du GAFI dans le cadre d'une réponse mondiale coordonnée visant à prévenir le

crime organisé, la corruption et le terrorisme.

Les travaux de l'évaluation mutuelle du Groupe d'action financière (GAFI) se sont déroulés du 18 au 7 mars 2024 à l'hôtel Kempinski de Djibouti. L'événement a rassemblé plusieurs institutions clés, notamment des représentants du gouvernement, des autorités judiciaires, et des agences de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'objectif principal de l'évaluation mutuelle du GAFI est d'examiner la conformité de la République de Djibouti par rapport aux 40 recommandations du Groupe. Cet examen revêt une importance cruciale pour Djibouti, car il permet d'identifier les forces et les faiblesses de son système de lutte contre les activités financières illicites. En se conformant aux recommandations du GAFI, Djibouti peut renforcer son cadre légal et institutionnel, améliorer sa réputation internationale et faciliter les échanges financiers internationaux.

La CNIPLC est impliquée dans le cadre de l'évaluation mutuelle du GAFI, en ce qui concerne trois de ces recommandations :

Recommandation 1 (1.1 & 1.2) : évaluation des risques et approche basée sur les risques

- Les pays doivent identifier et évaluer les risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme auxquels ils sont exposés.
- Les pays doivent désigner une autorité ou un mécanisme pour coordonner les actions d'évaluation des risques.

Recommandation 30 (30.5) : responsabilités des autorités de poursuite pénale et des autorités chargées des enquêtes

- Si des autorités de lutte contre la corruption sont désignées pour enquêter sur les infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme liées à des infractions de corruption, ces autorités doivent également disposer de pouvoirs suffisants pour identifier, suivre, geler et saisir les biens.

Recommandation 36 (36.1) : instruments internationaux

- Les pays doivent devenir parties à la Convention de Vienne, à la Convention de Palerme, à la Convention des Nations Unies contre la corruption (Convention de Mérida) et à la Convention sur le financement du terrorisme.

Le rapport issu des évaluations mutuelles présente plusieurs conclusions et recommandations essentielles pour la CNIPLC et pour le pays concernant la conformité de la République de Djibouti aux 40 recommandations du GAFI.

Évaluation des risques

Djibouti est jugée « partiellement conforme » à cette recommandation. Le rapport souligne l'absence de données fiables sur les flux financiers liés à la corruption, considérée comme l'une des principales menaces dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux.

Critères de coordination

La coordination entre les autorités compétentes est également décrite comme perfectible. Bien qu'il existe une forme de collaboration, des efforts importants sont nécessaires pour combler les lacunes restantes dans la gestion des risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme (BA/FT).

Instruments internationaux

La République de Djibouti est jugée largement conforme en ce qui concerne les instruments internationaux, ce qui montre qu'il y a des efforts soutenus concernant l'application de normes internationales dans la lutte contre la corruption.

Recommandations pour renforcer l'efficacité de la

CNIPLC

Pour améliorer l'efficacité de la CNIPLC et répondre aux défis rencontrés, plusieurs recommandations ont été formulées :

1. **Mise en place d'un comité de coordination** : créer un comité dédié à la coordination des enquêtes sur les actes de corruption assurera une synergie entre les différents acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption et garantira une approche cohérente et efficace.
2. **Instaurer des canaux de réception des plaintes** : mettre en place une ligne verte, une plateforme en ligne sur le site web de la commission, ainsi qu'une réception physique au bureau de la CNIPLC facilitera l'accès des citoyens pour signaler des actes de corruption.
3. **Détachement et formation des officiers de police judiciaire (OPJ)** : engager des OPJ formés spécifiquement sur les questions de corruption et de blanchiment de capitaux renforcera les capacités d'enquête et améliorera la probabilité de poursuite efficace des cas.
4. **Renforcement de la direction des investigations** : accroître les ressources humaines et matérielles consacrées à la direction des investigations permettra de traiter plus efficacement les cas signalés.
5. **Mise en œuvre des procédures de réception des plaintes** : établir des procédures claires de réception et de traitement des plaintes, en adéquation avec l'arrêté portant sur la réception et le traitement des plaintes, assurera la transparence et l'efficacité des démarches entreprises.
6. **Instaurer des statistiques sur les activités de réception et de traitement des plaintes** : une collecte systématique de données concernant les plaintes reçues et traitées permettra d'évaluer l'efficacité des interventions de la CNIPLC et d'identifier les domaines nécessitant des améliorations.

Le GAFI, à la suite de son examen, a imposé à la République de Djibouti un délai d'un an pour se conformer aux recommandations formulées à l'issue des évaluations. Ce délai a été fixé pour garantir que le pays prenne des mesures significatives afin de renforcer son cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (BA/FT), et pour améliorer la transparence ainsi que l'intégrité de ses institutions.

Si la République de Djibouti ne parvient pas à répondre aux exigences du GAFI dans le délai imparti, le pays risque de figurer sur la liste grise des nations sous surveillance. Cette situation pourrait entraîner plusieurs conséquences significatives.

Il est donc impératif que la République de Djibouti adopte une approche proactive face aux recommandations du GAFI. En mettant en œuvre rapidement les recommandations proposées, telles que la mise en place de canaux de réception des plaintes, le renforcement des capacités institutionnelles, et la production de statistiques fiables sur la corruption, le gouvernement pourra non seulement éviter les conséquences négatives liées à une inscription sur la liste grise, mais également instaurer un cadre solide qui favorisera la transparence et la bonne gouvernance.

La volonté politique et le soutien financier seront les clés pour assurer l'accomplissement de ces recommandations dans les délais impartis. La coordination entre les différentes institutions, ainsi que l'engagement des acteurs de la société civile et du secteur privé, seront également essentiels pour maximiser l'efficacité des efforts de lutte contre la corruption à Djibouti.



b) PARTICIPATION DE LA **CNIPLC** AU FORUM ANNUEL SUR LA GOUVERNANCE DE L'**IGAD**

La CNIPLC, à travers la Direction de Recherche et d'Éducation, a activement participé au Forum annuel sur la gouvernance de l'IGAD, qui s'est déroulé à Kampala du 24 au 26 septembre 2024. Cet événement, organisé par l'unité des Affaires Politiques et de la Consolidation de la Paix de l'IGAD, a réuni divers acteurs clés tels que des institutions nationales des droits humains, des organes de gestion des élections, des institutions de lutte contre la corruption, des partis politiques, ainsi que des représentants des ministères des affaires étrangères et de la justice.

La CNIPLC a contribué aux discussions portant sur des enjeux essentiels comme la gouvernance participative, la transparence, l'inclusion et la coopération transfrontalière. L'objectif principal de ce forum était de renforcer la gouvernance régionale et de promouvoir la paix durable, en mettant en lumière des solutions concrètes pour faire face aux défis de corruption, de gestion des frontières et de renforcement des institutions. Cet échange a permis de partager des bonnes pratiques et des idées innovantes en vue de la construction d'une région plus stable, démocratique et respectueuse des droits humains.



Les thématiques suivantes ont été abordées et ont donné lieu à des propositions concrètes :

- Gouvernance participative : impliquer activement les jeunes, les femmes, la société civile et les minorités.
- Défis liés à la participation des réfugiés et des personnes déplacées : renforcer les organisations de la société civile pour mieux intégrer ces populations vulnérables.
- Priorités de gouvernance : mettre l'accent sur la transparence, l'inclusion et le respect des droits de l'homme.
- Coopération transfrontalière : discuter des exemples concrets de gestion des frontières, notamment entre l'ouganda et le soudan du sud, ainsi qu'entre l'ouganda et le kenya, et proposer des solutions pour améliorer l'intégration régionale et la gestion des frontières, y compris l'utilisation de technologies numériques.
- Construction d'une paix durable et de la confiance : identifier les défis et opportunités pour renforcer la coopération régionale entre les pays membres de l'IGAD.



c) PARTICIPATION À LA 2^e RÉUNION MINISTÉRIELLE DES ORGANISATIONS EN CHARGE DE L'APPLICATION DES **LOIS ANTICORRUPTION DES ÉTATS MEMBRES DE L'OCI**

Une délégation de la CNIPLC, composée de la Présidente, du Directeur de l'Éducation et de la Recherche et du Directeur de la Coopération Internationale, a participé, les 26 et 27 novembre 2024, à Doha, à la deuxième réunion ministérielle des organismes en charge de l'application des lois anticorruption dans les États membres de l'OCI. Cette participation a permis de renforcer la présence de Djibouti sur la scène internationale dans la lutte contre la corruption. La réunion avait réuni 52 États membres.

Trois projets de résolutions majeurs ont été discutés au cours de la réunion :

- **1^{er} PROJET**

Organisation d'un forum conjoint entre le Royaume d'Arabie Saoudite et la République des Maldives, destiné à promouvoir l'intégrité dans le secteur du tourisme dans ce dernier pays.



- **2^e PROJET**

Création d'un groupe d'experts intergouvernemental à composition non limitée, dédié au mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention de la Mecque relative à la lutte contre la corruption.

- **3^e PROJET**

Conception et mise en place d'indicateurs fiables et efficaces pour mesurer l'ampleur du phénomène de la corruption au sein des États membres de l'OCI.

La signature de la Convention de Makkah Al-Mukarammah par 21 États membres de l'OCI était aussi à l'ordre du jour de la réunion. Cette convention vise à promouvoir l'échange d'informations et d'enquêtes entre les autorités compétentes, de manière rapide et efficace, afin de faciliter la détection, l'investigation et la poursuite des infractions qu'elle couvre. Elle aspire également à contribuer à la récupération et à la restitution des avoirs illégaux.

En marge de cet événement, la Présidente de la CNIPLC, Madame Badria Zakaria Cheick Ibrahim, a tenu des entretiens bilatéraux pour renforcer la coopération internationale entre la CNIPLC et d'autres institutions de lutte contre la corruption.



d) SIGNATURE DE DÉCLARATION CONJOINTE D'INTENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA **CNIPLC** ET LE **SYSTÈME DES NATIONS UNIES**

La signature, le 03/10/2024, d'une Déclaration Conjointe traduit la volonté des deux institutions de collaborer pour prévenir et combattre la corruption à Djibouti, dans le but de contribuer à la réalisation des Objectifs de Développement Durable en 2030, en accord avec le Plan National de Développement Djibouti, et la Vision Djibouti 2035.



e) RENCONTRE ENTRE LA **CNIPLC** ET L'**ONU DC** : VERS UN PARTENARIAT RENFORCÉ POUR UNE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le 20 novembre 2024, la CNIPLC a reçu la visite de la Représentante du Bureau régional de l'ONU DC pour l'Afrique de l'Est, accompagnée de son adjointe et de son équipe.

Lors de cette rencontre, la Représentante du Bureau régional de l'ONU DC a eu des échanges approfondis et constructifs avec la Présidente de la CNIPLC. Ces discussions ont permis de mettre en avant les progrès significatifs réalisés par la Commission, d'explorer ses ambitions futures,

et d'identifier les domaines stratégiques où l'ONUSDC pourrait fournir une expertise ciblée et un soutien concret.

En félicitant la CNIPLC pour son engagement et ses réalisations, la Représentante du Bureau régional de l'ONUSDC, Madame Mittal, a réaffirmé le soutien indéfectible de l'ONUSDC. Ce partenariat, porteur d'une ambition commune, vise à renforcer les capacités institutionnelles de la Commission, à consolider les mécanismes de transparence et à promouvoir une lutte contre la corruption efficace, innovante et durable.

f) **PLATEFORME RÉGIONALE DE L'ONUSDC**

En mai 2024, la CNIPLC a pris part, à Nairobi au Kenya, aux travaux de la réunion de redynamisation de la plateforme régionale pour l'accélération de la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC) en Afrique de l'Est, créée en 2017.

Outre la République de Djibouti, des délégations du Burundi, de l'Éthiopie, du Kenya, du Rwanda, du Soudan du Sud, de la Tanzanie, de l'Ouganda, de la République Démocratique du Congo et de la Somalie étaient présentes.

La réunion a discuté de quatre thématiques :

- Les enquêtes financières et le recouvrement des avoirs ;
- La protection des lanceurs d'alerte et la protection des autres personnes qui communiquent des informations ;
- Les marchés publics et les systèmes d'intégrité ;
- L'action collective du secteur privé.

À la suite de cette réunion régionale, un exercice de cartographie de base de la République de Djibouti a été mené du 10 au 12 novembre 2024 à Djibouti, conjointement par les experts de la CNIPLC et les experts de l'ONUSDC.

Il a réuni des représentants des institutions publiques et privées, des représentants de la société civile et les partenaires techniques et financiers pour discuter des quatre thématiques de la plateforme.

Ce travail consistait à obtenir des informations actualisées sur les quatre domaines thématiques cités précédemment, les meilleures pratiques réalisées, les besoins d'assistance technique, ainsi que les projets et les activités menés par les partenaires de développement actifs dans chaque pays en lien avec les thématiques prioritaires.



g) ADHÉSION DE LA **CNIPLC** AU RÉSEAU **GLOBE**

La CNIPLC est le 224^{ème} membre actif du réseau GLOBE depuis le 18 octobre 2024.

Le réseau GLOBE, créé en 2021, est un réseau opérationnel mondial qui rassemble actuellement 222 autorités chargées de l'application de la loi anticorruption de 123 États membres de l'ONU et des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption (CNUCC).

Il a pour mission principale de faciliter la coopération entre les praticiens du monde entier afin de combattre efficacement la corruption transfrontalière.

Le Réseau est appuyé par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), qui en assure le secrétariat.

IV. PERSPECTIVES

Le programme d'activités pour l'année 2025 poursuit celui de 2024, tous deux étant basés sur la mise en œuvre du plan d'action 2023-2027.

Les activités prévues pour 2025 sont présentées ci-après.

AXE STRATÉGIQUE 1

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ORGANISATIONNELLES, HUMAINES, MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES

- Organisation d'une table ronde avec les PTF et bailleurs de fonds sur le financement des activités du plan d'action 2023-2027 (prévue pour le 1^{er} semestre).
- Voyage d'études de la CNIPLC auprès de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance (HABG) en Côte d'Ivoire (prévu pour mars 2025).
- Élaboration et mise en place des outils de gestion de la CNIPLC : manuel de procédures et règlement intérieur (prévu pour le 1^{er} semestre).

AXE STRATÉGIQUE 2

LA RÉFORME DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL ET LA MISE EN PLACE D'UNE COORDINATION DES ORGANES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- Signature des protocoles d'accord de collaboration avec plusieurs institutions, organisations de la société civile et médias (prévue pour le 1^{er} trimestre)
- Promulgation du décret d'application de la loi n° 103/AN/24/9ème L et de l'arrêté portant sur la réception et le traitement des plaintes et des dénonciations (prévue pour le 1^{er} semestre et le 2nd semestre).
- Accord de coopération avec les organes de lutte contre la corruption de trois pays : l'Égypte, le Rwanda et la Côte d'Ivoire (prévu pour le semestre 2nd).
- Révision de la stratégie nationale de lutte contre la corruption 2020-2030 (recrutement de consultants) (prévue pour le semestre 2nd).

PRODUCTION RÉGULIÈRE DE DONNÉES FIABLES SUR LA CORRUPTION.

- Le lancement de l'enquête nationale de perception et de faits de corruption auprès des ménages, de l'administration publique et des entreprises (publiques et privées) (prévu pour le 1er trimestre).
Atelier de validation.
- Collecte et analyse des données.
Organisation d'un concours de dessin, en collaboration avec le Ministère de la Jeunesse et de la Culture, sur le thème « Prévention et lutte contre la corruption » (prévu pour janvier 2025).

SENSIBILISATION ET IMPLICATION DES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVÉES, DE LA POPULATION, DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DES MÉDIAS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION.

- Mise en place d'une plateforme de sensibilisation en ligne pour les secteurs public et privé, en collaboration avec l'ANSIE (prévue pour février 2025).
- Activités de sensibilisation des secteurs public et privé, des organisations de la société civile et des médias en collaboration avec l'INPPLC du Maroc (prévue pour avril 2025) :
 - Élaboration d'une stratégie de communication.
 - Formation des formateurs par les experts de l'INPPLC du Maroc.
 - Lancement de la campagne de sensibilisation menée conjointement avec les experts de l'INPPLC du Maroc (vulgarisation de la nouvelle loi et de ses textes d'application).
- Organisation d'une table ronde sur la mise en place de programmes éducatifs en collaboration avec les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur (prévue pour le 1er semestre).
- Élaboration d'un plan pluriannuel de soutien, de promotion et de formation de la société civile et des médias : (prévu pour le 2nd semestre)
 - Favoriser l'émergence et la promotion des associations ayant pour vocation la prévention et la lutte contre la corruption.



COMMISSION NATIONALE
INDÉPENDANTE POUR LA PRÉVENTION
ET LA LUTTE CONTRE **LA CORRUPTION**
(CNIPLC)

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

NO 4



COMMISSION NATIONALE INDÉPENDANTE
POUR LA PRÉVENTION ET LA LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

Plateau du Serpent
Rue Nasro Houmed Abro
RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Téléphone : +253 21 35 16 03
Contact : contact@cniplc.gouv.dj
Site web : <https://cniplc.gouv.dj/>